

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 8 mai 2017

Communiqué de presse

Canton du Jura : mise en place d'un dispositif cantonal de surveillance de cas de fièvre charbonneuse

En fin de semaine passée, un cas de fièvre charbonneuse a été confirmé sur un bovin mort subitement dans un pâturage ajoulot. Cette épizootie d'origine bactérienne est provoquée par le *Bacillus anthracis* transmissible à l'homme (zoonose sous le nom de Charbon ou Anthrax en anglais) mais qui ne se transmet pas de personne à personne. C'est pourquoi le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et le Service de la santé (SSA) ont pris conjointement les mesures nécessaires pour la surveillance de la santé humaine et animale.

Même si l'être humain est peu sensible, il peut contracter la maladie après être entré en contact avec du matériel animal contaminé par des spores ; le plus souvent il s'agit d'une exposition liée à la profession. C'est pourquoi le SSA et le SCAV ont décidé par précaution de mettre sur pied un dispositif de surveillance. Les personnes qui ont été en contact avec l'animal mort ont été informées et invitées à prendre contact avec leur médecin traitant. Quant aux animaux, comme cette épizootie est à éradiquer, elle nécessite des mesures conséquentes : l'exploitation est sous séquestre simple de second degré et le pâturage a été isolé.

Source inconnue

L'agent responsable de la maladie forme des spores au contact de l'air et peut survivre très longtemps. L'absorption de spores se fait presque exclusivement par le fourrage ou l'eau potable contaminés, dans lesquels l'agent infectieux est parvenu par l'intermédiaire des fèces ou du sang des animaux atteints de fièvre charbonneuse. Sur les sites où des animaux atteints ont été enfouis, les spores peuvent faire leur réapparition même bien des années plus tard.

La fièvre charbonneuse est présente dans le monde entier, mais sa fréquence peut varier fortement. Le dernier cas suisse remonte à 1997 dans le canton de Schwytz et le dernier cas dans le canton du Jura en 1993.

Santé animale : davantage d'informations sur la fièvre charbonneuse sur le site de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierseuchen/uebersicht-seuchen/alle-tierseuchen/milzbrand-beim-tier-und-beim-menschen.html>

Personnes de contact:

Santé humaine : Pierre-Alain Raeber, mandataire spécialisé pour les maladies transmissibles, tél 032/420 51 20

Santé animale : José Cachim, vétérinaire officiel, tél 032/420 52 80